

PARIS, LE 7 JUILLET 2025

Attention aux fraudes : protégez vos données et vos finances

Une campagne d'information menée conjointement par l'Association française des Sociétés Financières (ASF) et les associations de consommateurs

Afin de lutter contre la progression des fraudes par manipulation, des escroqueries de plus en plus sophistiquées et difficiles à repérer, comme les paiements frauduleux, la fraude aux faux courtiers avec usurpation d'identité ou encore la fraude au RIO (relevé d'identité opérateur permettant de changer d'opérateur en conservant son numéro de téléphone), les établissements membres de l'ASF accompagnés par les associations de consommateurs agréées (ACLC, ADEIC, AFOC, ALLDC, CNAFAL, CSF, Familles de France et Indecosa-CGT), lancent une campagne de sensibilisation du grand public en collaboration avec l'Institut National de la Consommation (INC).

L'objectif de cette campagne est de renforcer la vigilance des consommateurs face à ces manipulations et leur transmettre les bons réflexes pour éviter les pièges.

Cette action concerne notamment le phénomène inquiétant de la fraude aux faux courtiers, qui refait surface depuis 2024. Cette arnaque consiste à usurper l'identité d'un professionnel du crédit ou des organismes officiels pour proposer au consommateur un prêt fictif à des conditions très attractives. Une fois les informations personnelles collectées, le fraudeur souscrit le prêt au nom de la victime puis l'incite à lui reverser les fonds débloqués sous prétexte de procéder « à sa place » au remboursement du crédit existant avant de disparaître avec l'argent.

Dans ce cadre, les établissements membres de l'ASF, avec le soutien de l'INC et l'implication active des organisations de consommateurs avec lesquelles l'ASF entretient un dialogue continu, ont réalisé trois vidéos pédagogiques, simples, claires et accessibles à tous.

1. J'ai un doute sur l'établissement de crédit qui me contacte. Que faire ?
2. Je suis victime d'une fraude, que dois-je faire ?
3. La fraude au faux courtier, de quoi s'agit-il ?

Ces vidéos rappellent les précautions essentielles à adopter :

- Votre établissement de crédit ne vous demandera jamais vos numéros de cartes bancaires, vos identifiants ou mots de passe pour accéder à votre espace client en ligne, ni de codes à valider.
- Un conseiller peut vous contacter en cas d'impayé sur votre crédit, mais attention, ne transférez jamais de l'argent à un tiers !
- Méfiez-vous des offres trop alléchantes et des prêts trop faciles à obtenir. Au moindre doute, raccrochez et contactez votre établissement de crédit.
- Si vous pensez être victime de fraude, réagissez vite ! Contactez rapidement votre établissement de crédit qui pourra vous aider dans vos démarches.

CES TUTOS SONT DISPONIBLES VIA LES LIENS SUIVANTS :

J'ai un doute sur l'établissement de crédit qui me contacte, que faire ?

<https://youtu.be/LRkL0ixS-2c>

Je suis victime d'une fraude, que dois-je faire ?

<https://youtu.be/ClqensYGrk0>

Fraude aux faux courtiers, de quoi s'agit-il ?

<https://youtu.be/yG2qwNEE8u0>

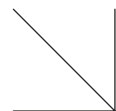
Vidéos réalisées en partenariat avec l'INC :



Et avec la participation de :



Signataires : ACLC (Association citoyenne et laïque des consommateurs) – ADEIC (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur) - AFOC (Association Force Ouvrière Consommateurs) - ALLDC (Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs) - CNAFAL (Conseil National des associations familiales laïques) - CSF (Confédération Syndicale des Familles) - Familles de France – Indecosa-CGT - INC (Institut National de la Consommation).

**Contacts Presse**

Magali Keller 01 53 81 51 56

Isabelle Bouvet 01 53 81 51 57

L'ASF (Association française des Sociétés Financières) regroupe l'ensemble des établissements spécialisés : quelque 240 adhérents pour 315 milliards d'euros d'encours, soit 18,4% du total des crédits au secteur privé français.

Les activités des membres de l'ASF sont multiples : financement des entreprises et des professionnels (financement des investissements d'équipement et des investissements immobiliers : crédit-bail, mobilier et immobilier, financements classiques à court, moyen et long terme), financement des particuliers (crédit à la consommation et au logement), services financiers (affacturation et cautions), services d'investissement (ensemble des métiers relatifs aux titres et titrisation).

En matière de crédit à la consommation (crédits renouvelables, crédits affectés, prêts personnels, location avec option d'achat), les adhérents de l'ASF représentent près de 50% de l'encours de l'ensemble des établissements de crédit (et la majorité des opérations de crédits renouvelables).